

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le treize juin à dix huit heures trente, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 7 juin 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM.FERON, LECLERCQ, MMES DUFOUR, BERTIN, MM. DECLERCQ, HANOTTE, MME TORABI, M. D'HAILLECOURT absents excusés.
Suppléants : MM. PHILIPPO, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2006

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil de la Communauté de communes "OPALE SUD"
réuni sous la présidence de Monsieur Bruno COUSEIN
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006
ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006

Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent de fonctionnement de :

1 525 741,63

décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	715 274,11

Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	810 467,52
DEFICIT	
<u>A)EXCEDENT AU 31/12/2006</u>	
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2006	103 164,52
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	400 000,00
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
solde disponible	1 525 741,63
affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne002)	1 525 741,63
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
<u>B)DEFICIT AU 31/12/2006</u>	
Déficit antérieur reporté(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter-Budget primitif 200....	
Excédent disponible(voir A-solde disponible	
C)Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 14 juin 2007.

Publié le, 19 JUIN 2007

Exécutoire, le 21 JUIN 2007
Le Président,



B. COUSEIN.

Le Président,



B. COUSEIN.



REÇU LE

21 JUIN 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER